



Politique

de développement social

Adoptée le 4 février 2025 par
la résolution **VS-CM-2025-69**



Table des matières

Mot de la mairesse	3
Préambule	4
Étapes de la démarche de mise à jour	6
Cadre conceptuel	8
Cadre de référence	11
Rôle de la Ville	14
Une politique centrale pour la Ville de Saguenay	17
Une Ville déjà engagée	18
Les valeurs prônées	20
Les approches prioritaires	21
Cinq orientations d'interventions prioritaires	24
Glossaire	30
Élaboration	34
Remerciements	34



Mot de la mairesse

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Depuis l'adoption de notre première Politique de développement social en 2007, Saguenay a connu des transformations significatives. Notre engagement pour le respect, l'équité, la démocratie et la solidarité a guidé nos actions et renforcé notre communauté.

Il était pertinent d'actualiser cette politique pour continuer de répondre adéquatement aux réalités contemporaines puisque les défis sociaux évoluent. Notre approche doit refléter ces changements tout en s'inscrivant dans une vision globale de développement social durable, dans laquelle la participation citoyenne est valorisée et les besoins de chacun sont pris en compte avec efficacité et équité.

La Politique de développement social se veut un guide pour la planification et la mise en œuvre d'actions et de pratiques municipales sous un angle social, favorisant l'accessibilité aux services, aux programmes et aux infrastructures, pour l'ensemble de la population. Les valeurs portées par celle-ci contribuent autant à l'amélioration de la qualité du milieu de vie qu'à la valorisation de la diversité, de l'inclusion, de l'équité et du vivre-ensemble.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers tous les partenaires, organismes et citoyens, ainsi qu'aux membres de la commission des services communautaires, de la vie de quartier et du développement social qui ont contribué à cette révision. Votre engagement et votre collaboration sont essentiels pour bâtir une ville inclusive et prospère.

Continuons à faire de Saguenay une ville où chaque individu trouve sa place et peut s'épanouir pleinement.

Julie Dufour
Mairesse de Saguenay



Préambule

Pourquoi la mise à jour de la Politique de développement social?

Rôle d'une politique

Une politique est un des principaux outils de gouvernance d'une municipalité. Par définition, celle-ci constitue un jeu d'énoncés de principes, de valeurs et d'intentions qui résume les attentes, fournit une base de prise de décisions cohérentes et d'attribution de ressources à une fin particulière, tout en respectant les champs de compétences et les disponibilités financières de l'organisation. Elle résume la vision du développement, les orientations et les priorités nécessaires afin d'améliorer de façon durable la qualité de vie de la population.

En 2007, la Ville de Saguenay a adopté une politique de développement social. Ainsi, la Municipalité se donne alors une première vision et des moyens afin de confirmer et d'accroître son rôle en tant qu'acteur du développement social, tout en reconnaissant l'action des partenaires sur le territoire. Cette politique priorisait quatre axes de travail : la gouvernance participative, l'équité, l'autonomisation et la solidarité.



L'importance d'une mise à jour

En 2023, une actualisation s'est révélée nécessaire afin de réaffirmer l'engagement de la Municipalité envers le développement social. L'apparition de nouveaux enjeux et défis, en plus de l'évolution des anciens, ont exacerbé des problèmes socioéconomiques et communautaires vécus par la population sur le territoire. Aussi, de nouvelles responsabilités sociales ont été attribuées aux villes par le gouvernement provincial. C'est donc dans la perspective de consolider, d'élargir la portée des actions sociales et communautaires et de mettre l'accent sur l'importance du milieu et l'amélioration de la qualité de vie des populations que la Ville de Saguenay a entrepris la mise à jour de la Politique.

Celle-ci est le résultat d'une consultation faite sur une base concertée, où des intervenants et acteurs des milieux économique, social, public, communautaire et politique (élus municipaux) ont été consultés.



© Hélène Claveau



Étapes de la démarche de mise à jour







Cadre conceptuel

Qu'est-ce que le développement social?

« Le développement social vise à améliorer les conditions de vie, favoriser l'inclusion sociale, réduire les inégalités et renforcer les potentiels individuels et collectifs grâce à la participation active et intersectorielle d'actrices et d'acteurs communautaires et institutionnels, ainsi qu'à l'engagement citoyen ».

(Réseau québécois de développement social, RQDS)

Il fait référence à l'ensemble de moyens pris par la société pour permettre aux personnes de s'épanouir pleinement, de renforcer leur pouvoir d'agir, de pouvoir participer à la vie sociale et de pouvoir disposer des droits sociaux inscrits dans les chartes québécoise et canadienne des droits et libertés de la personne. Il favorise aussi la mobilisation des connaissances par rapport aux enjeux en développement social.

Importance du milieu de vie

Le milieu de vie est défini comme un lieu ou un contexte au sein duquel des individus et des collectivités s'engagent dans des activités quotidiennes où des facteurs environnementaux, organisationnels et personnels interagissent pour influencer leur bien-être selon les conditions matérielles et sociales auxquelles les individus sont exposés. Le milieu de vie vient favoriser leur développement, ainsi que leur capacité d'agir et d'exercer les rôles qu'ils entendent assumer, tout en participant à des loisirs ou à des activités sociales dans la communauté.



C'est dans un milieu de proximité, dynamique, adapté, stimulant, sécuritaire et inclusif qu'une communauté favorise la cohésion sociale et que les réseaux communautaires se créent et se renforcent.

La Ville de Saguenay désire donc favoriser l'amélioration du milieu de vie pour le bien-être de la population. Contribuer au milieu de vie signifie participer activement à la communauté locale et travailler pour améliorer l'environnement social, économique et culturel. Cela permet de renforcer les liens entre les individus et les communautés, de créer un sentiment d'appartenance, de sécurité et de responsabilité afin de collaborer pour atteindre des objectifs communs.



C'est en contribuant au milieu de vie à partir des moyens qu'elle possède (infrastructures, programmes, politiques, plans d'action, expertise des ressources humaines et autres) que l'apport de la Ville de Saguenay sera le plus significatif puisque c'est à cet endroit que réside son pouvoir d'agir, par l'entremise des différents services municipaux. La Ville reconnaît ainsi l'importance de s'investir dans ce milieu de vie et souhaite planifier des actions durables qui mettent l'aspect social au cœur même de l'orientation et des interventions des services municipaux.





Cadre de référence

Pourquoi s'investir dans le développement social et le milieu de vie?

Contexte légal et de gouvernance

La mise à jour de la Politique de développement social de la Ville de Saguenay s'appuie sur les changements sociaux et légaux suivants :

2011, réalisation du sommet sur le milieu municipal organisé par l'Union des municipalités du Québec. Il a été reconnu que les municipalités ont un rôle socioéconomique important à jouer. Leurs fonctions traditionnelles se combinent avec le mandat de créer des milieux de vie attrayants.

2012, mise en place du projet de livre blanc « l'avenir à un lieu » par lequel l'ensemble des municipalités au niveau provincial se sont engagées afin d'assurer le bien-être collectif et le vivre-ensemble dans la communauté. La même année, le projet de Charte des municipalités du Québec (projet de loi n° 397) reconnaît la municipalité comme une instance politique autonome et lui confère les compétences, les pouvoirs, les ressources et l'autonomie nécessaires pour répondre aux besoins locaux de sa population.

2015, par le projet de loi n° 28 sur l'abolition des Conférences régionales des élus (CRÉ) et des Centres locaux de développement (CLD), les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités deviennent des acteurs incontournables du développement social et économique sur leur territoire.

2017, moment déterminant où le projet de loi n° 122 reconnaît que les municipalités, telles que la Ville de Saguenay, sont des gouvernements de proximité, ce qui permet d'accroître leur autonomie, d'élargir leurs compétences et leur pouvoir. Cette reconnaissance se traduit donc dans l'exercice des fonctions essentielles afin d'offrir à la population des services qui contribuent à maintenir un milieu de vie de qualité et sécuritaire, à définir une vision concertée du développement social, à encourager la participation, l'engagement des citoyens ainsi que des groupes qui les représentent, tout en ratifiant l'importance des milieux de vie pour les populations.







Rôle de la Ville

Par l'adoption de la mise à jour de la Politique de développement social, la Ville de Saguenay s'engage à agir dans les champs de compétences qui lui sont reconnus par la *Loi sur les compétences municipales** afin d'encourager le développement social au sein de la communauté et de concrétiser une vision inclusive représentative de la population habitant le territoire. La complémentarité et le respect des rôles, des mandats et des responsabilités des partenaires sont donc indispensables.

Ainsi, la Ville de Saguenay sera appelée à jouer différents rôles en lien avec le développement social afin de mettre en place et maintenir un milieu de vie favorable à l'amélioration de la qualité de vie de la population :

- > **Leader et mobilisateur** de la population et des acteurs socioéconomiques et communautaires en faveur du développement social;
- > **Accompagnateur et facilitateur** des actions pertinentes et cohérentes favorisant le développement social ;
- > **Collaborateur et partenaire** dans la recherche des solutions aux enjeux spécifiques en développement social;
- > **Soutien, prévention, sensibilisation, veille et information** auprès de la population et des acteurs du milieu portant des actions permettant de contribuer au développement social;
- > **Responsable et porteur** des dossiers en développement social qui relèvent de sa compétence;
- > **Agent de liaison** entre les services municipaux et différents acteurs du milieu en faveur des actions en développement social.

***La Loi sur les compétences municipales (LCM)**

Est la principale loi qui établit les compétences et les pouvoirs des municipalités et en vertu de celle-ci, les municipalités agissent exclusivement dans huit domaines :

- > La culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs ; > Le développement économique local ;
- > La production d'énergie et les systèmes de télécommunications ; > L'environnement ;
- > La salubrité ; > Les nuisances ; > La sécurité ; > Le transport.

Ces rôles seront établis selon les besoins de la population, la réalité du territoire, la nature des interventions, les différents champs d'action ciblés, les principes et les orientations de gestion municipale ainsi que les capacités financières, matérielles et humaines dont elle dispose.

Par la mise à jour de cette politique, la Ville de Saguenay favorise les conditions gagnantes à la réalisation des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de vie, de l'inclusion des populations, de la participation sociale et du vivre-ensemble, mettant le milieu de vie au centre des actions sociales de la municipalité.





© Mac Photographie



Une **politique centrale** pour la Ville de Saguenay

La Politique de développement social se veut un guide pour la planification et la mise en œuvre d'actions et de pratiques municipales, sous l'angle social, favorisant l'accessibilité aux services, aux programmes et aux infrastructures, pour l'ensemble de la population, le tout dans une optique de développement social durable.

Les valeurs et les approches portées par celle-ci contribuent autant à l'amélioration de la qualité du milieu de vie qu'à la valorisation de la diversité, de l'inclusion, de l'équité et du vivre-ensemble.

De plus, la présente politique remplace et intègre toute autre politique dite sociale, telle que la politique d'égalité, d'équité et d'inclusion de la Ville de Saguenay, adoptée en 2021, la politique familiale, adoptée en 2008 et la politique d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes adoptée en 2012.





Une Ville **déjà engagée**

Depuis de nombreuses années, la Ville de Saguenay adopte et met en place un ensemble de services, programmes, politiques, plans d'action et façons de faire ayant des répercussions considérables sur l'inclusion, la sécurité ainsi que l'amélioration du milieu et de la qualité de vie de la population.

Dans cette perspective et afin de mieux encadrer et maximiser les effets des actions sociales, c'est en 2021 que le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire s'est doté d'une division communautaire et développement social. Une volonté politique et administrative dans le but de consolider et bonifier l'expertise et la compréhension des enjeux et des besoins sociaux de la population saguenéenne, notamment, auprès :

- > des enfants, de la jeunesse, des familles;
- > des personnes âgées;
- > des personnes en situation de handicap;
- > des personnes immigrantes, des minorités visibles et de la diversité ethnoculturelle;
- > des nouveaux arrivants;
- > de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres;
- > des personnes autochtones (Premières Nations, Inuit et Métis);
- > des personnes en situation d'itinérance;
- > des personnes en situation de vulnérabilité économique, psychologique ou sociale;
- > de la population en général;
- > des différents services municipaux;
- > des différents acteurs socioéconomiques (publics, communautaires et privés) du milieu.

La Ville participe à plusieurs instances de concertation et prend part à différents comités de travail (local, régional et national) afin d'agir en complémentarité pour le développement social.





Les valeurs prônées

> **Équité**

Renforcer le sentiment de justice afin de réduire les obstacles existants, rétablir l'équilibre et compenser le déséquilibre historique et social qui empêche différents groupes sociaux de participer activement et de façon équitable au développement de la société.

> **Inclusion**

Mettre en place un environnement respectueux de la diversité qui intègre pleinement tous les membres de sa communauté. Accompagner et offrir des mesures de soutien pour favoriser leur bien-être et leur accomplissement. C'est un engagement soutenu visant l'accueil, l'intégration, l'accompagnement et le cheminement pour les groupes exclus ou marginalisés.

> **Diversité**

Considérer les différences et les similitudes de l'ensemble des citoyens qui font la richesse de notre communauté indépendamment de leurs caractéristiques identitaires, leur origine géographique ou culturelle, leur religion, leur âge, leur sexe, leur genre, leur orientation sexuelle, leurs limitations physiques ou intellectuelles, leur statut socioéconomique, etc.

> **Respect**

Reconnaître la spécificité, la dignité et l'humanité de toute personne. Se soucier des conséquences de nos actes sur autrui. Être inclusif et accepter les autres pour ce qu'ils sont, dans toute leur différence.

> **Solidarité**

Encourager l'entraide au sein de la collectivité (individus et organisations) afin de favoriser un sentiment de collaboration basé sur des causes et des intérêts communs capables de renforcer les liens sociaux.



© JM Decoste

Les approches priorisées

> **Approche (ÉDI) équité, diversité et inclusion**

Au-delà de l'adoption des valeurs, dans le même sens, l'approche ÉDI désigne l'ensemble des stratégies, des procédures, des méthodes d'analyse et des pratiques organisationnelles et partenariales qui favorisent une culture de valorisation axée sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Cette approche contribue aussi à faire de la ville de Saguenay un territoire accueillant, bienveillant et respectueux de la différence. C'est un engagement continu visant la participation et la reconnaissance de la richesse collective.

> **Approche transversale**

La Ville de Saguenay priorise une approche transversale des enjeux en développement social, favorisant ainsi des analyses à la fois sociales, économiques, culturelles, politiques et environnementales afin d'établir des liens entre eux. Favoriser les pratiques organisationnelles qui mobilisent les services municipaux autour des préoccupations sociales, économiques, environnementales, de la qualité de vie, de la vitalité des milieux et du bien-être de la population.

> **Approche de collaboration, de concertation ou de partenariat**

La Ville de Saguenay priorise et encourage la collaboration, le partenariat stratégique et le partage des connaissances entre différents services municipaux et avec les acteurs socioéconomiques (publics, communautaires et privés) du milieu. Elle souhaite agir de concert, collaborer et s'impliquer dans l'amélioration des conditions de vie, dans la réduction des inégalités, en plus

d'encourager la participation sociale et citoyenne, le renforcement du potentiel individuel et collectif de la population ainsi qu'avec les acteurs socioéconomiques (publics, communautaires et privés) du milieu.

Le travail collaboratif favorise l'engagement de chacune et chacun et permet un échange qui crée une réelle collectivité. La responsabilité n'est plus individuelle, tous les individus et acteurs socioéconomiques, dans le respect de leur différence, leurs connaissances, leurs compétences, leurs rôles, leur mission et leur mandat, sont appelés à contribuer à des milieux de vie attrayants, dynamiques et sécuritaires où l'inclusion, l'entraide et le respect sont prônés.







Cinq orientations d'interventions prioritaires

Orientation

1

Une Ville concernée par le développement social

Objectif

Consolider les champs d'expertise et les pratiques organisationnelles municipales en lien avec le développement social en bonifiant l'expertise et la compréhension des enjeux et des besoins sociaux.

Actions prioritaires

- 1 > Veiller à ce que la Politique de développement social soit intégrée aux grandes orientations de développement de la Ville;
- 2 > Élaborer un plan d'action attaché à la Politique de développement social;
- 3 > Analyser ce qui génère des inégalités et de l'exclusion sociale et voir comment la Municipalité peut mettre en place des actions afin de les réduire tout en respectant ses champs d'expertise et en collaborant avec l'ensemble de ses services;
- 4 > Participer à la réalisation d'études, travailler avec les autres grandes villes, effectuer de la veille d'information et consulter le milieu afin de favoriser un développement social viable, équitable et durable;
- 5 > Prendre en considération les changements climatiques pour adapter l'offre des services municipaux en fonction des vulnérabilités des populations;
- 6 > Évaluer les meilleures méthodes pour mesurer les répercussions des actions en développement social.





© Paul Cimon

Orientation

2

Une Ville accessible pour sa population

Objectif

Optimiser l'accessibilité à l'information, aux services, aux activités, aux programmes, aux lieux et aux infrastructures municipales sur le territoire en favorisant un accès inclusif et équitable.

Actions prioritaires

- 1 > Identifier les obstacles à l'accessibilité des services, des activités et des lieux, et identifier des pistes d'action pour y remédier;
- 2 > Faire connaître les actions, les services et les infrastructures de la Ville et comment y accéder;
- 3 > Mettre en place des mécanismes d'information et de communication qui tiennent compte des obstacles pour joindre les populations;
- 4 > Centraliser l'information et les ressources pouvant aider la population à trouver des réponses à leurs besoins et intérêts par rapport aux services municipaux;
- 5 > Poursuivre le travail visant l'accessibilité et les parcours sans obstacle pour favoriser l'accès aux infrastructures municipales;
- 6 > Assurer une distribution équitable des ressources et des services de la Ville sur l'ensemble de son territoire.



Orientation

3

Une Ville à échelle humaine

Objectif

Participer à la mise en place de milieux accueillants, diversifiés et inclusifs afin de favoriser l'épanouissement individuel et collectif de la population, en s'assurant de la proximité, de la qualité, de l'accessibilité, de l'animation, de la sécurité et du dynamisme de ces derniers.

Actions prioritaires

- 1 > Promouvoir le vivre-ensemble et sensibiliser la population à la bienveillance, briser les préjugés;
- 2 > Favoriser le maintien et la mise en place d'une offre de service diversifiée, de proximité et de qualité;
- 3 > Encourager les stratégies qui contribuent à dynamiser et à rendre accueillants les milieux de vie, entre autres par l'animation des milieux, ainsi que le développement du sentiment d'appartenance et de sécurité;
- 4 > Favoriser les projets permettant à la population de se rencontrer et d'échanger pour ainsi favoriser l'entraide et le soutien.



Orientation

4

Une Ville en action face aux enjeux sociaux

Objectif

Favoriser la réalisation d'actions permettant l'amélioration de la qualité de vie, la réduction des inégalités, l'inclusion, la participation sociale et le vivre-ensemble.

Actions prioritaires

- 1 >** Développer, maintenir, dynamiser et optimiser les programmes et plans d'action qui permettent d'agir pour l'amélioration de la qualité de vie, la réduction des inégalités, l'inclusion des populations marginalisées, la participation sociale, en plus de renforcer le sentiment de sécurité, d'appartenance et le vivre-ensemble;
- 2 >** Être à l'écoute de la communauté, suivre l'évolution des enjeux sociaux, faire des liens et faciliter les arrimages entre les acteurs de la collectivité et les services municipaux;
- 3 >** Prioriser et encourager le déploiement des plans d'action et programmes portés par le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire;
- 4 >** Mettre en place des actions permettant l'inclusion des populations vulnérables, travailler de concert avec les partenaires pour trouver des solutions concrètes à différents défis et enjeux sociaux.



Orientation

5

Une Ville travaillant avec la communauté

Objectif

Agir de concert et en complémentarité avec les milieux socioéconomique et communautaire pour consolider, développer ou mettre en place des actions favorisant l'amélioration de la qualité et des conditions de vie de la population.

Actions prioritaires

- 1 >** Accompagner le milieu dans le respect des mandats, rôles et missions de chacun, mobiliser et réseauter les organisations en vue de favoriser un développement social viable, équitable et durable;
- 2 >** Reconnaître et soutenir les organisations qui contribuent au développement social;
- 3 >** Référer, accompagner, outiller, informer et mettre en contact les acteurs du milieu en faveur d'un développement social viable, équitable et durable;
- 4 >** Participer aux concertations permettant d'agir sur des enjeux sociaux attachés aux mandats et aux objectifs de la Politique de développement social de la Ville dans le but de trouver des solutions novatrices aux problèmes vécus.



© SCIPH



Glossaire

Accessibilité

L'accessibilité se réfère à l'ensemble des conditions (physiques, économiques, administratives, sociales, organisationnelles, géographiques, etc.) permettant à un citoyen d'accéder à un service et d'en profiter.

Collaboration

Action de coopérer, autrement dit, action de travailler avec une ou plusieurs autres personnes ou organisations dans un esprit de coopération et d'objectifs communs.

Collectivité et communauté

Ces deux synonymes revêtent un sens particulier dans le cadre des présentes orientations. Le terme « collectivité » renvoie à un ensemble de personnes réunies autour de caractéristiques ou de buts communs. Nous y référons pour que soient pris en compte les phénomènes et enjeux ayant un caractère collectif à l'intérieur de la Politique de développement social. Le terme « communauté » englobe pour sa part l'ensemble du territoire de la ville de Saguenay incluant ses citoyens et les organisations qui la composent.

Communautaire

Qui a un rapport à la communauté et à une vie communautaire.

Concertation

Processus collectif de coordination d'un groupe de personnes qu'on réunit dans le but de les informer ou de les consulter à propos d'un problème politique, économique ou social en vue d'une prise de décision en commun.

Développement social

Visé à améliorer les conditions de vie, favoriser l'inclusion sociale, réduire les inégalités et renforcer les potentiels individuels et collectifs grâce à la participation active et intersectorielle d'actrices et d'acteurs communautaires et institutionnels, ainsi qu'à



l'engagement citoyen.

Diversité

Mettre en valeur chaque groupe d'individus dans ce qui les caractérise, par leur identité, leur origine géographique, culturelle ou religieuse, leur âge, leur sexe, leur genre, leur orientation sexuelle, leurs limitations physiques ou intellectuelles, leur statut socioéconomique, etc.

Échelle humaine

La caractéristique d'un environnement physique que les individus peuvent percevoir favorablement et s'approprier. Elle repose sur des formes adaptées aux dimensions humaines, mais aussi sur un parti pris qui donne la priorité aux personnes dans l'aménagement.

Équité

Renforcer le sentiment de justice afin de réduire les obstacles existants, rétablir l'équilibre et compenser le déséquilibre historique et social qui empêche différents groupes sociaux de participer activement et de façon équitable au développement de la société.

Inclusion

Mettre en place un environnement respectueux de la diversité qui intègre pleinement tous les membres de sa communauté. Accompagner et offrir des mesures de soutien pour favoriser leur bien-être et leur accomplissement. C'est un engagement soutenu visant l'accueil, l'intégration, l'accompagnement et le cheminement pour les groupes exclus ou marginalisés.

Milieu de vie

Défini comme un lieu ou un contexte au sein duquel des individus et des collectivités s'engagent dans des activités quotidiennes où des facteurs environnementaux, organisationnels et personnels interagissent pour influencer leur bien-être selon les conditions matérielles et sociales auxquelles les individus sont exposés.

Le milieu de vie vient favoriser leur développement, leur capacité d'agir et d'exercer les rôles qu'ils entendent assumer, tout en participant à des loisirs ou à des activités sociales dans la communauté.



Participation

Situation dans laquelle des personnes ou des groupes, tout en gardant leurs caractères propres, se trouvent associés à d'autres dans un état commun : c'est la participation « avoir part à ».

Qualité de vie

Perception qu'a une personne de son état de bien-être physique, mental et social qui tient compte du contexte dans lequel elle vit, de même que de ses objectifs, de ses attentes, de ses normes et de ses inquiétudes.

Respect

Reconnaître la spécificité, la dignité et l'humanité de toute personne. Se soucier des conséquences de nos actes sur autrui. Être inclusif et accepter les autres pour ce qu'ils sont, dans toute leur différence.

Solidarité

Encourager l'entraide au sein de la collectivité (individus et organisations) afin de favoriser un sentiment de collaboration basé sur des causes et des intérêts communs capables de renforcer les liens sociaux.

Sites web consultés pour élaborer le glossaire :

- > Office québécois de la langue française (www.granddictionnaire.com)
- > Réseau québécois de développement social (www.rqds.org)
- > Collectivités viables (www.collectivitesviables.org/articles)



© Paul Cimon



Élaboration

Le mandat de la mise à jour de la Politique de développement social a été confié au Service de la culture, des sports et de la vie communautaire, plus précisément à l'équipe de la division communautaire et développement social.

Remerciements

La Ville de Saguenay tient à remercier l'ensemble des acteurs, des collaborateurs et des partenaires du milieu qui ont participé aux consultations et contribué à la réalisation de la mise à jour de cette politique. Merci de votre engagement envers le développement social.



© JM Decoste

